

(Mise à jour) Décès en détention

Written by Sean Rocca | décembre 15, 2023 at 10:32:am

Mise à jour: 21 juin 2024, 13h30

À la suite d'une enquête indépendante menée par l'Équipe d'intervention en cas d'incident grave (EISG), il a été déterminé qu'il n'y a aucun motif raisonnable de croire que des membres de la Force policière de Saint John ont commis une infraction criminelle relativement au décès tragique d'un homme qui est décédé dans les cellules de la police.

Un résumé de l'enquête de la SiRT est disponible à l'adresse suivante : <http://sirt.novascotia.ca>

La police de Saint John s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de responsabilité, de professionnalisme et de transparence afin de maintenir la confiance du public.

.....

Dossier : 23-8122

Le jeudi 14 décembre 2023, peu avant 18 h, des membres de la police de Saint John ont détenu un homme de 48 ans en vertu de la Loi sur la détention des personnes en état d'ébriété. L'homme a été transporté au centre de détention de la police de Saint John.

Pendant sa détention, l'homme a été trouvé sans réaction dans sa cellule. Les agents ont administré des mesures de sauvetage jusqu'à ce que les ambulanciers paramédicaux arrivent sur les lieux et poursuivent les mesures de sauvetage. Malheureusement, l'homme a été déclaré décédé.

Le bureau du coroner et l'équipe d'intervention en cas d'incident grave (SiRT) ont été immédiatement contactés pour se rendre sur les lieux. La police de Saint John coopère pleinement avec SiRT, qui a pris en charge l'enquête indépendante.

SiRT est un organisme d'enquête indépendant de la police, dont le mandat est d'enquêter sur les cas de décès, de blessures graves, d'agression sexuelle et de violence familiale ou sur d'autres questions d'intérêt public importantes pouvant

découler des actions d'un agent de police.

La police de Saint John présente ses condoléances à la famille et aux amis de la personne décédée en cette période très difficile.